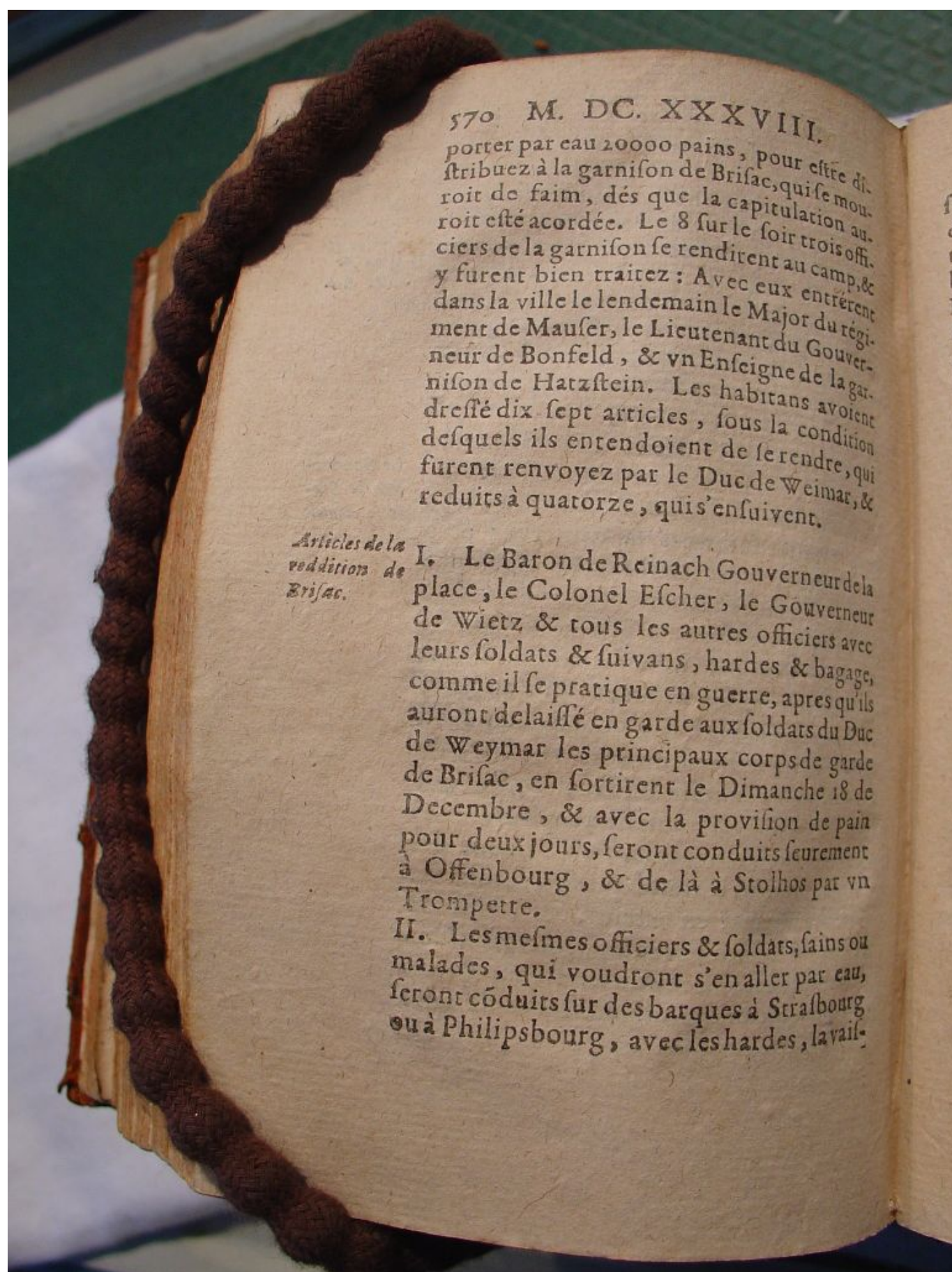


1638_570.jpg



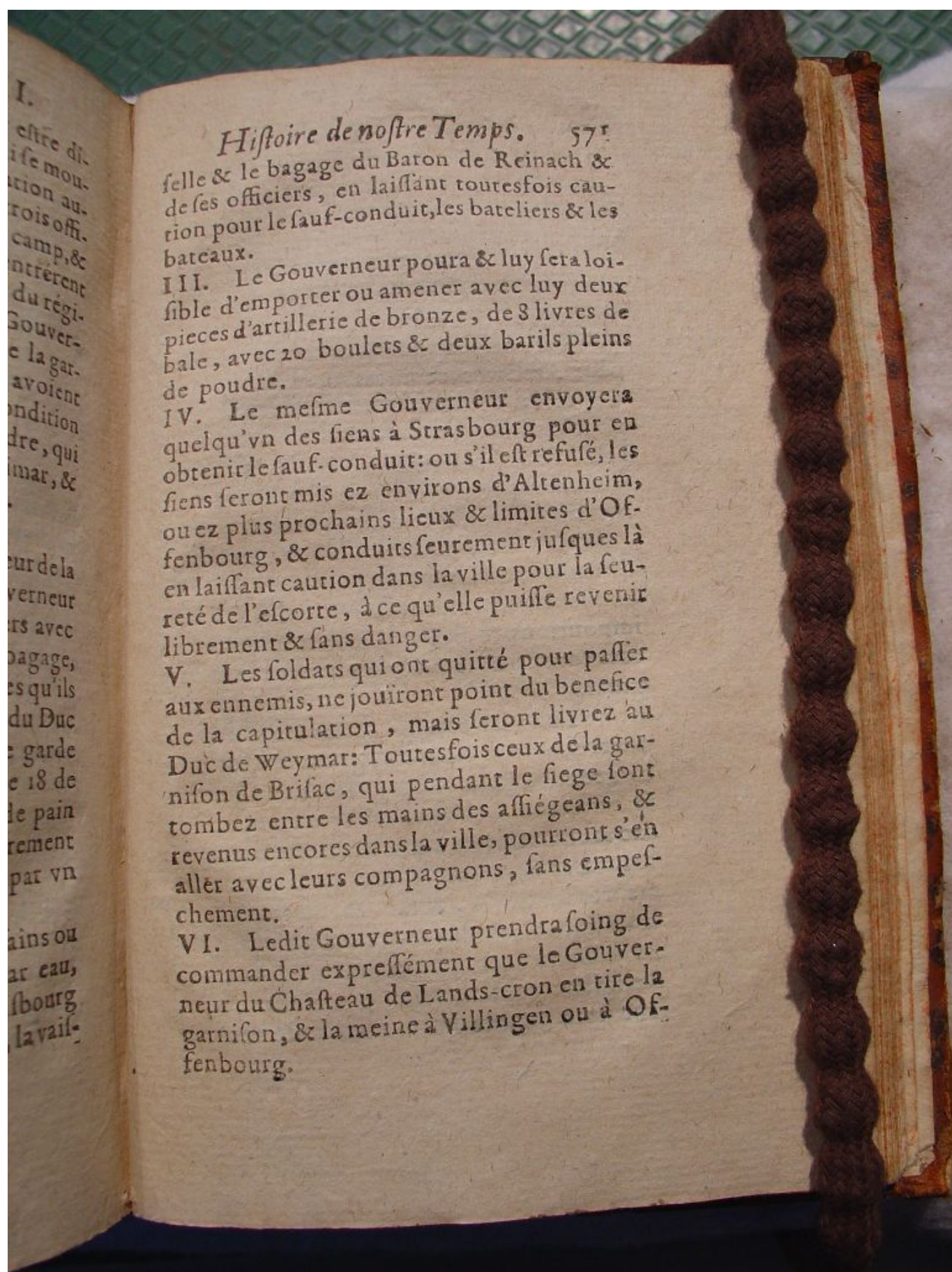
570 M. DC. XXXVIII.

porter par eau 20000 pains, pour estre distribuez à la garnison de Brisac, qui se mou-
roit de faim, dès que la capitulation au-
roit esté acordée. Le 8 sur le soir trois offi-
ciers de la garnison se rendirent au camp, &
y furent bien traitez : Avec eux entrèrent
dans la ville le lendemain le Major du régi-
ment de Mauser, le Lieutenant du Gouver-
neur de Bonfeld, & vn Enseigne de la gar-
nison de Hartzstein. Les habitans avoient
dressé dix sept articles, sous la condition
desquels ils entendoient de se rendre, qui
furent renvoyez par le Duc de Weimar, &
reduits à quatorze, qui s'ensuivent.

*Articles de la
reddition de
Brisac.*

- I. Le Baron de Reinach Gouverneur de la place, le Colonel Escher, le Gouverneur de Wietz & tous les autres officiers avec leurs soldats & suivans, hardes & bagage, comme il se pratique en guerre, apres qu'ils auront delaisé en garde aux soldats du Duc de Weymar les principaux corps de garde de Brisac, en sortirent le Dimanche 18 de Decembre, & avec la provision de pain pour deux jours, seront conduits seurement à Offenbourg, & de là à Stolhos par vn Trompette.
- II. Les mesmes officiers & soldats, sains ou malades, qui voudront s'en aller par eau, seront cōduits sur des barques à Strasbourg ou à Philipsbourg, avec les hardes, la vail-

1638_571.jpg



Histoire de nostre Temps. 571

selle & le bagage du Baron de Reinach & de ses officiers, en laissant toutesfois caution pour le sauf-conduit, les bateliers & les bateaux.

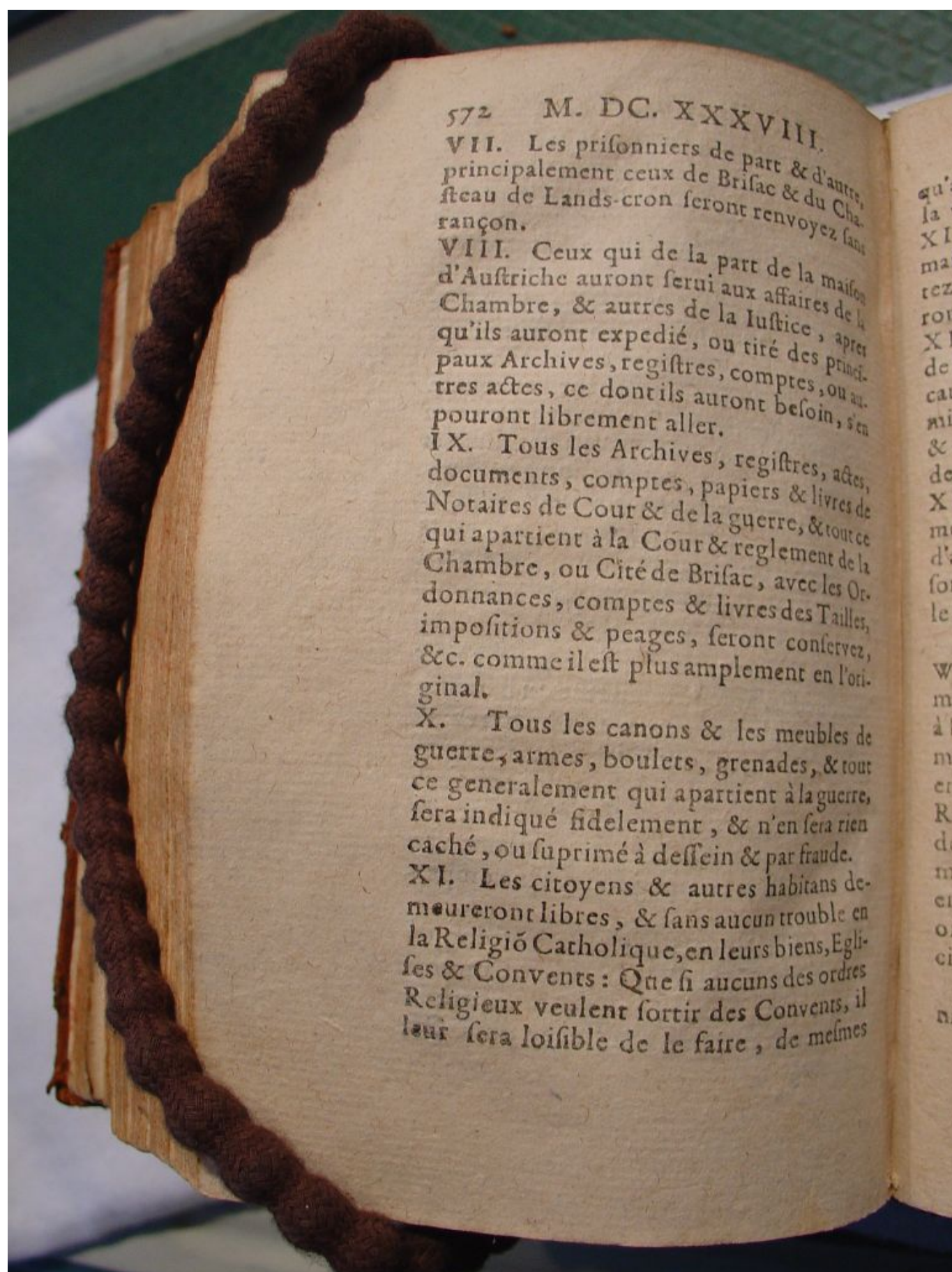
III. Le Gouverneur pourra & luy sera loisible d'emporter ou amener avec luy deux pieces d'artillerie de bronze, de 8 livres de bale, avec 20 boulets & deux barils pleins de poudre.

IV. Le mesme Gouverneur enverra quelqu'un des siens à Strasbourg pour en obtenir le sauf-conduit: ou s'il est refusé, les siens seront mis ez environs d'Altenheim, ou ez plus prochains lieux & limites d'Offenbourg, & conduits seulement jusques là en laissant caution dans la ville pour la seurreté de l'escorte, à ce qu'elle puisse revenir librement & sans danger.

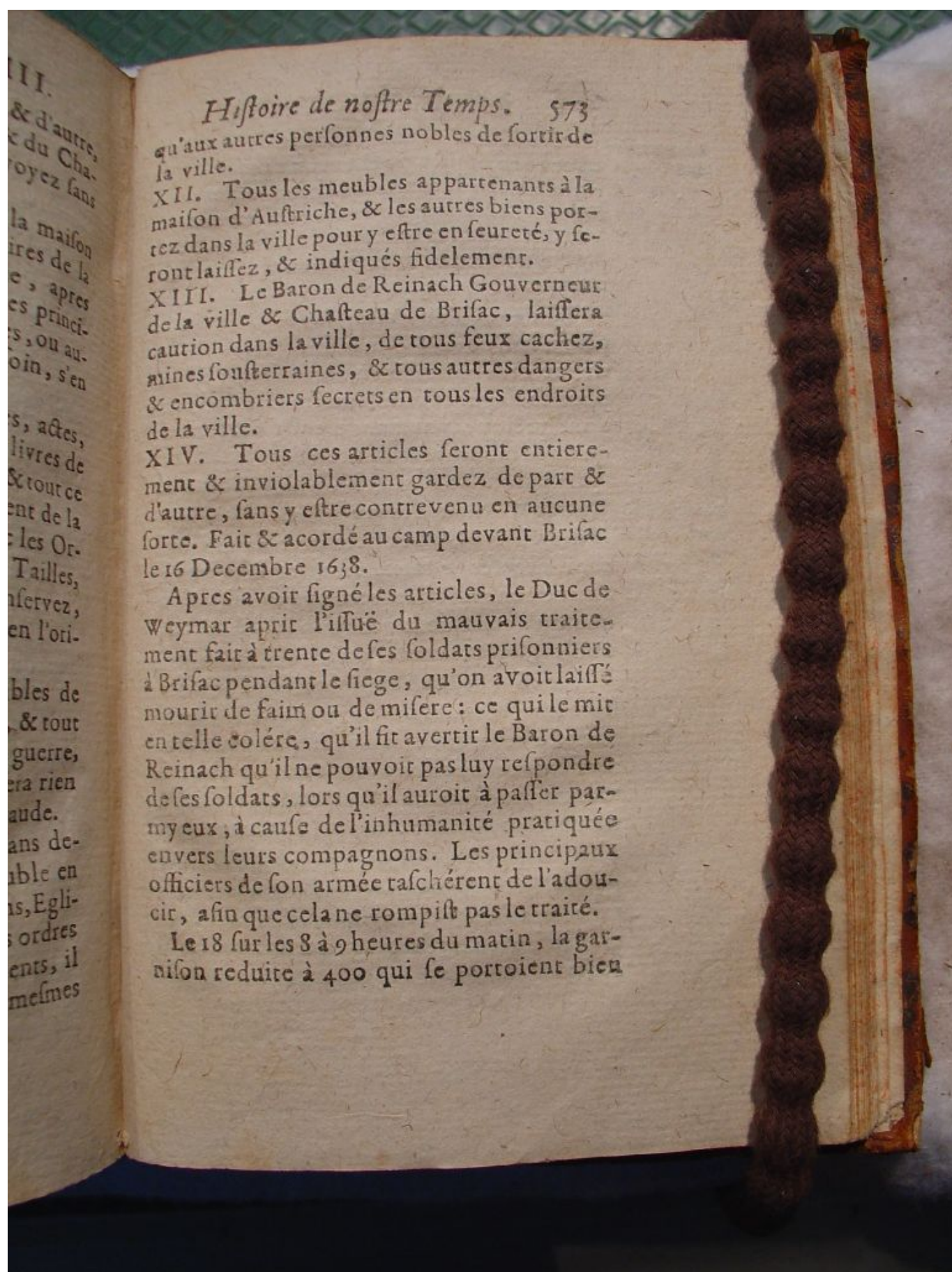
V. Les soldats qui ont quitté pour passer aux ennemis, ne jouiront point du benefice de la capitulation, mais seront livrez au Duc de Weymar: Toutesfois ceux de la garnison de Brisac, qui pendant le siege sont tombez entre les mains des assiégeans, & revenus encores dans la ville, pourront s'en aller avec leurs compagnons, sans empeschement.

VI. Ledit Gouverneur prendra soing de commander expressément que le Gouverneur du Chasteau de Lands-cron en tire la garnison, & la mène à Villingen ou à Offenbourg.

1638_572.jpg



1638_573.jpg



Histoire de nostre Temps. 573

qu'aux autres personnes nobles de sortir de la ville.

XII. Tous les meubles appartenants à la maison d'Austriche, & les autres biens portez dans la ville pour y estre en seureté, y seront laissez, & indiqués fidelement.

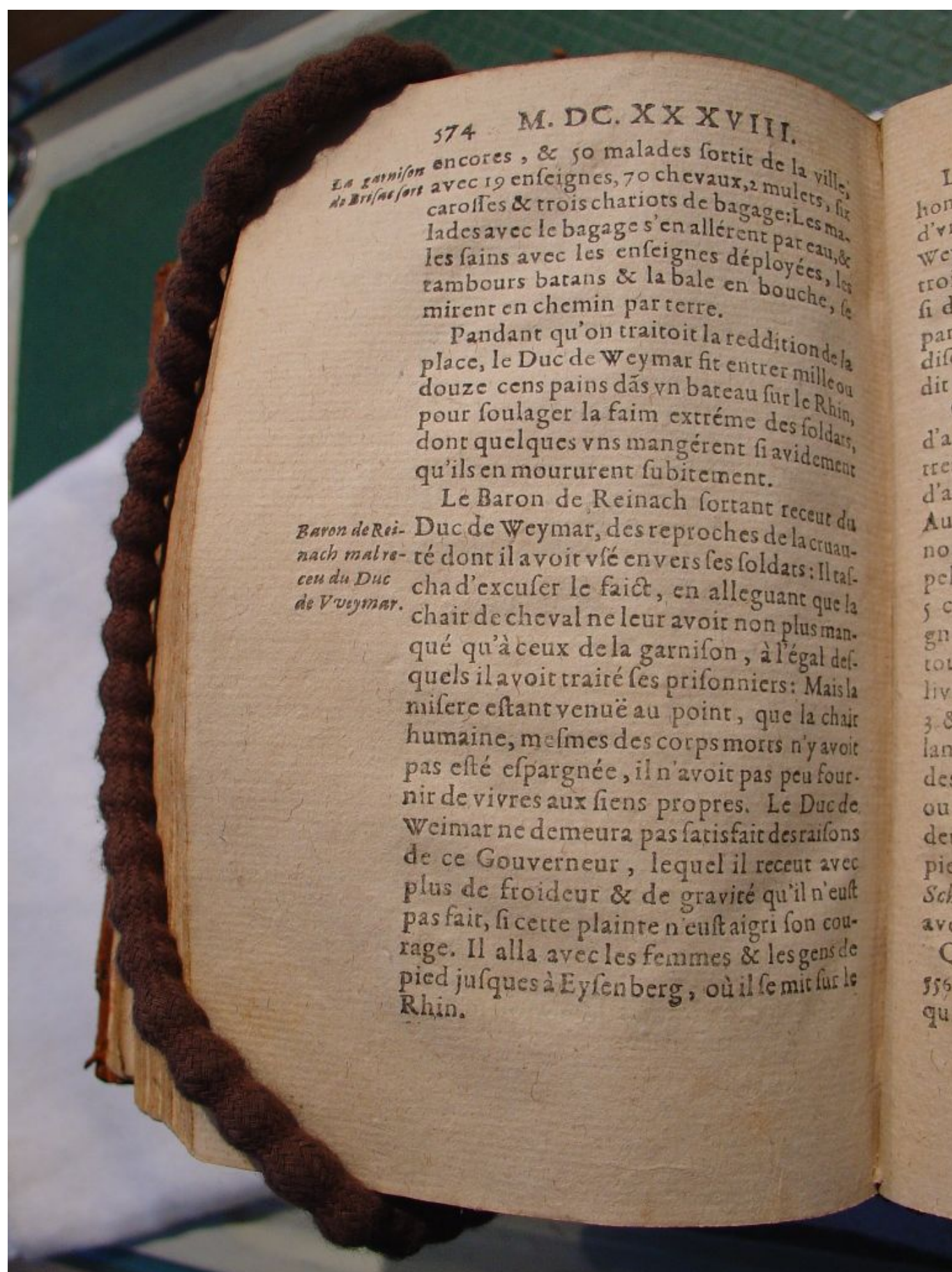
XIII. Le Baron de Reinach Gouverneur de la ville & Chasteau de Brisac, laissera caution dans la ville, de tous feux cachez, mines souterreines, & tous autres dangers & encombriers secrets en tous les endroits de la ville.

XIV. Tous ces articles seront entiere-ment & inviolablement gardez de part & d'autre, sans y estre contrevenu en aucune sorte. Fait & acordé au camp devant Brisac le 16 Decembre 1638.

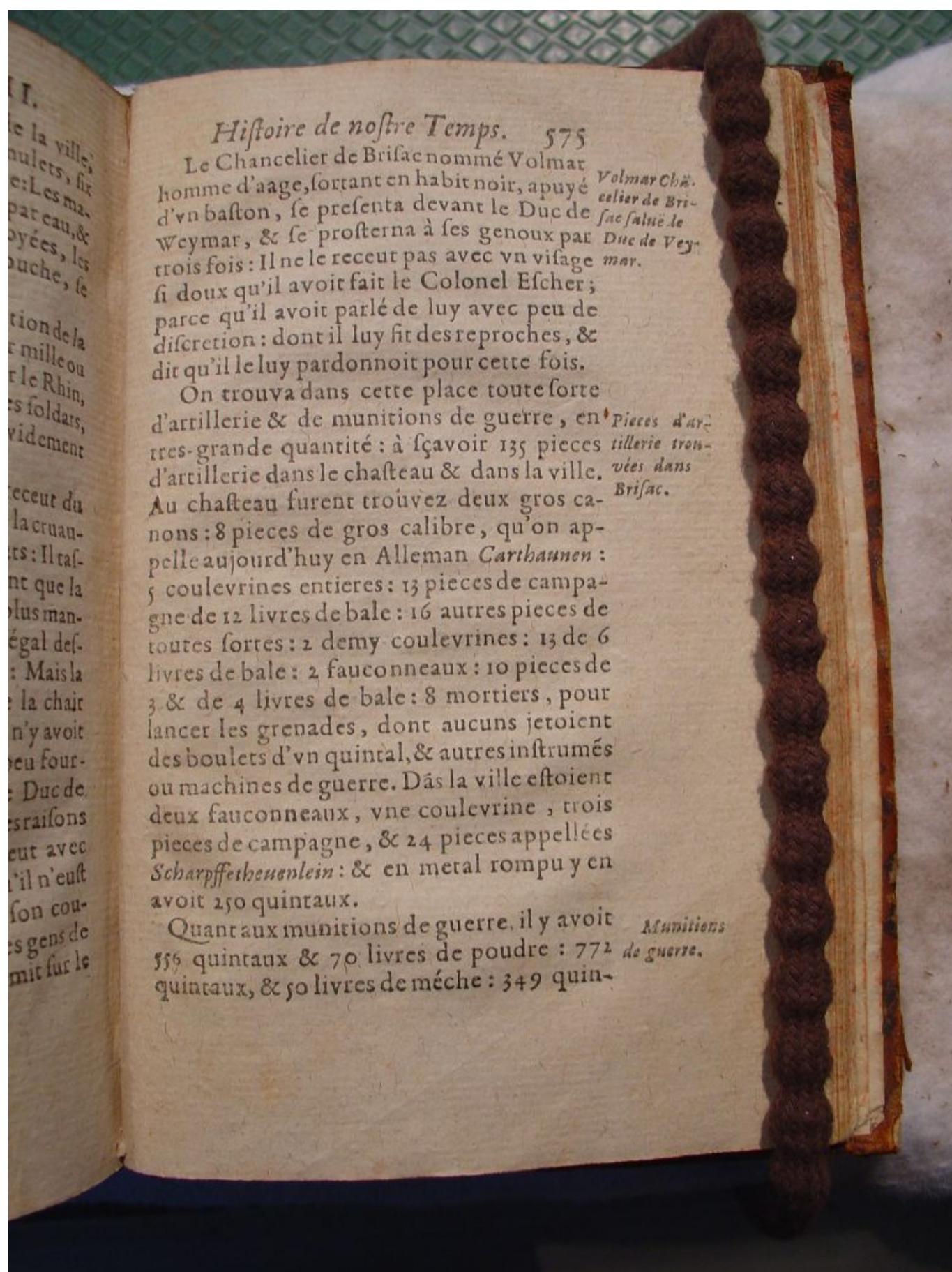
Après avoir signé les articles, le Duc de Weymar aprit l'issüe du mauvais traite-ment fait à trente deses soldats prisonniers à Brisac pendant le siege, qu'on avoit laissé mourir de faim ou de misere: ce qui le mit en telle colere, qu'il fit avertir le Baron de Reinach qu'il ne pouvoit pas luy respondre deses soldats, lors qu'il auroit à passer parmy eux, à cause de l'inhumanité pratiquée envers leurs compagnons. Les principaux officiers de son armée taschèrent de l'adoucir, afin que cela ne rompiſt pas le traité.

Le 18 sur les 8 à 9 heures du matin, la gar-nison reduite à 400 qui se portoient bien

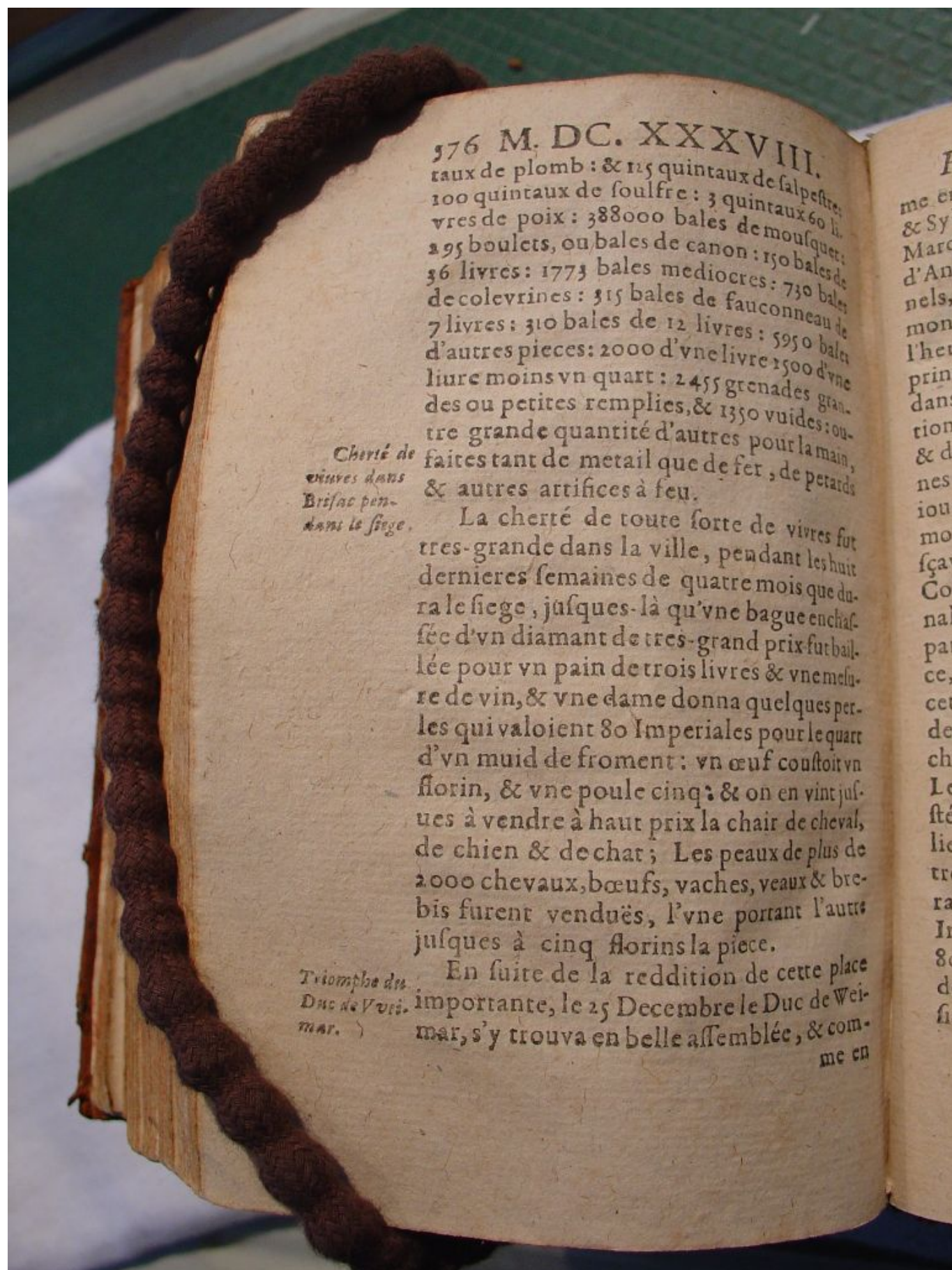
1638_574.jpg



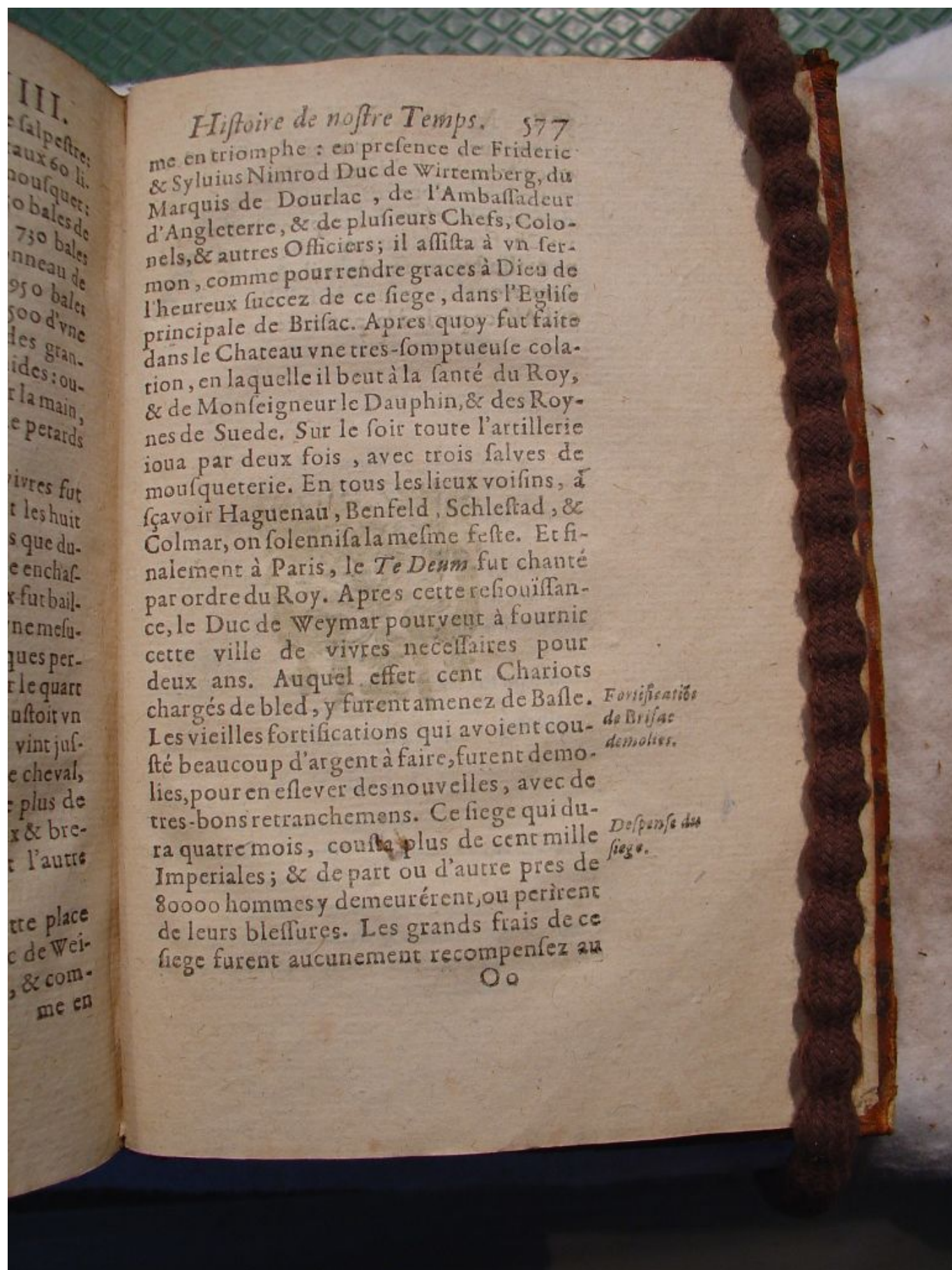
1638_575.jpg



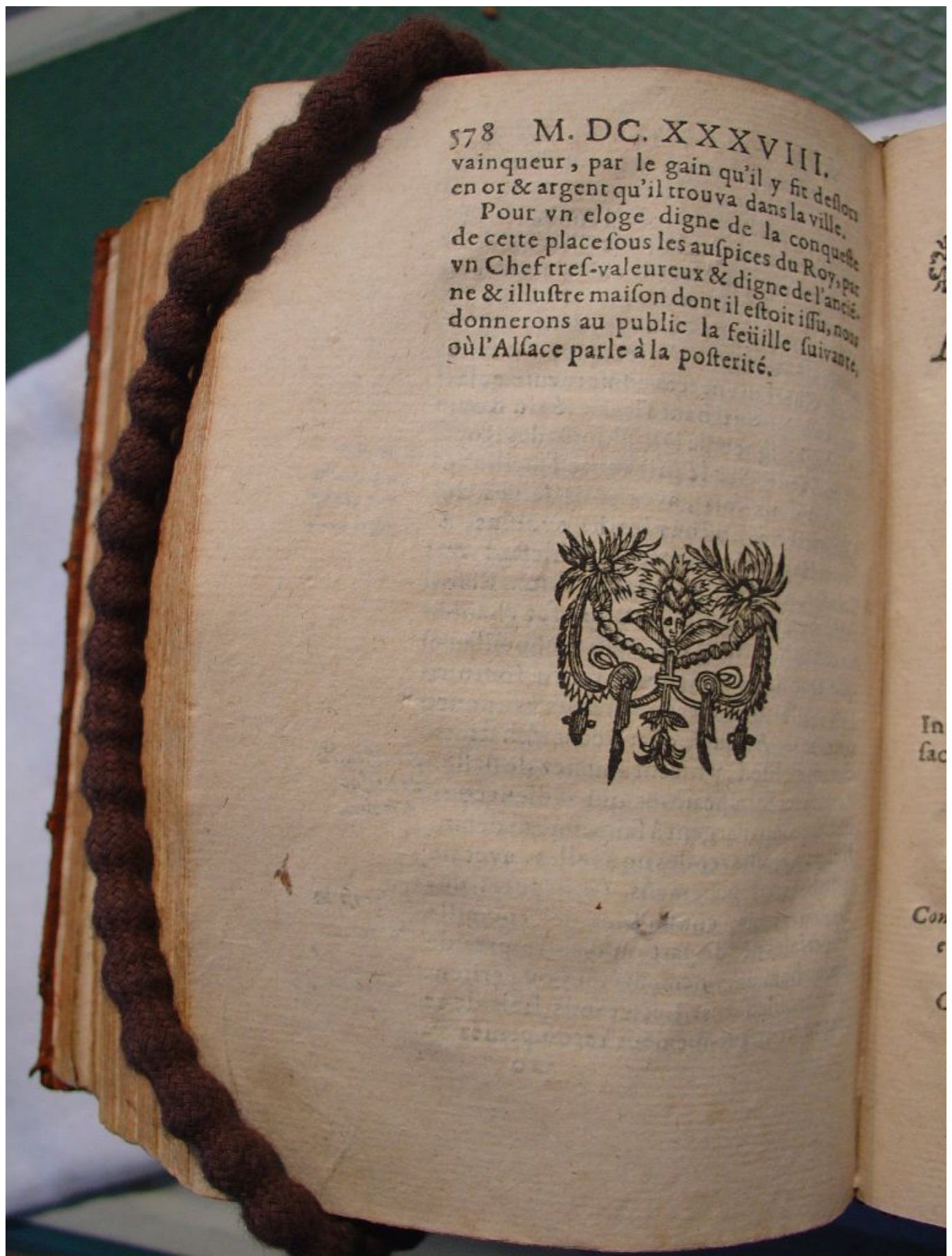
1638_576.jpg



1638_577.jpg



1638_578.jpg



1638_579.jpg

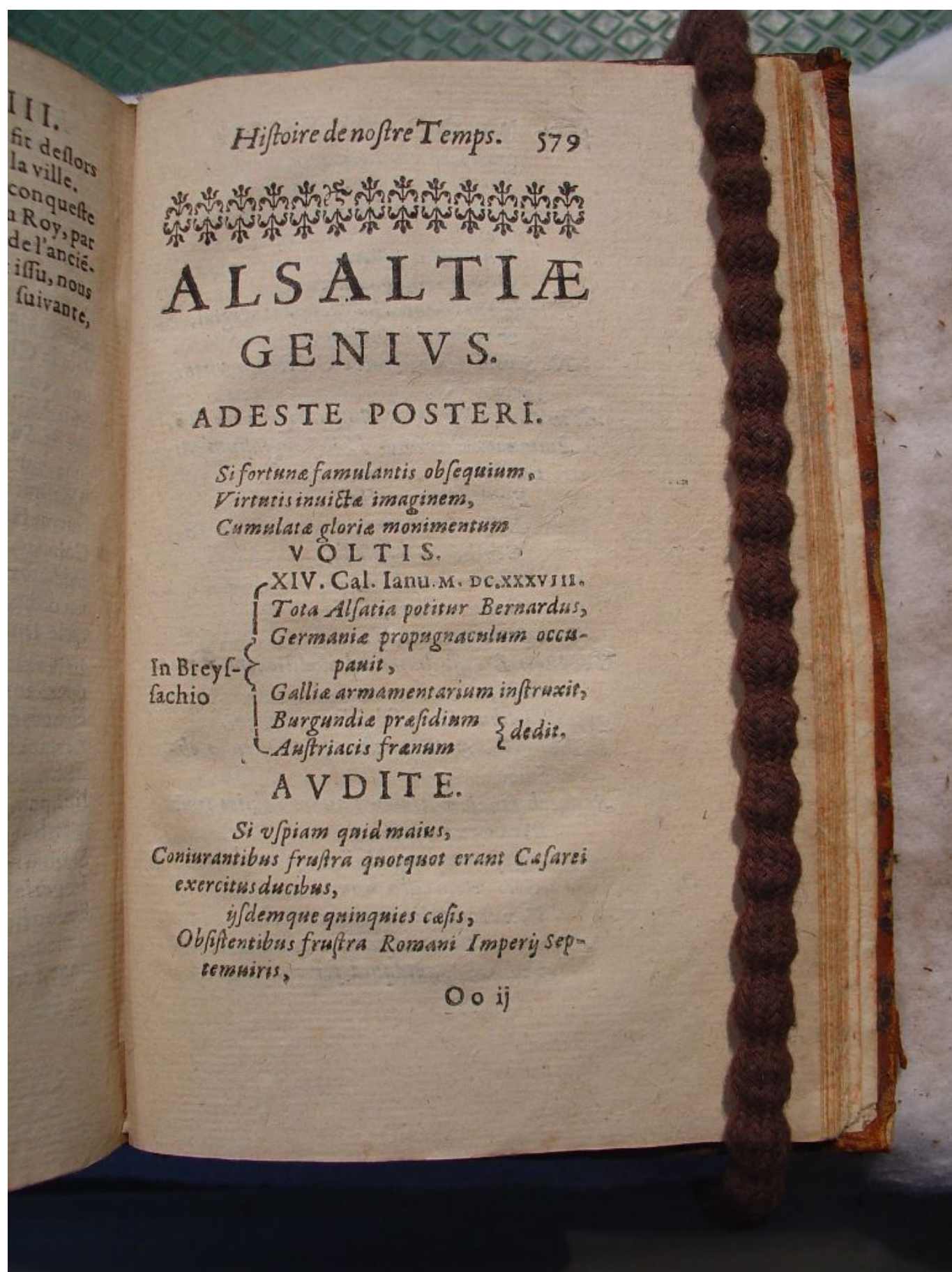


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan